

**Épreuve facultative EF2 « Engagement étudiant »**

*Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant  
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation (\*)*

<b>Nom, prénom :</b>	<b>N° candidat :</b>
<b>Fiche d'engagement étudiant</b>	
<i>Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle la personne candidate présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant » : épreuve E4 – Accompagnement du client selon les règles déontologiques</i>	
<b>Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique, etc.) :</b>	
<b>Organisme d'accueil (association, entreprise, ...) :</b>	
Nom ou dénomination sociale : .....	
Adresse : .....	
☎ : .....	
Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse courriel) :	
.....	
Période de l'engagement : Du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....	
Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) : .....	
<b>Description de votre projet dans le cadre de votre engagement</b>	
Intitulé de la mission : .....	
.....	
Votre statut/ fonction (votre rôle) : .....	
.....	
Activités / tâches : .....	
.....	
.....	
.....	
<b>Compétences développées dans le cadre de votre mission, en lien notamment avec votre formation :</b>	
.....	
.....	
.....	
.....	

## Annexe 7-2-1

### BTS CJN – EF2 engagement étudiant

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné(e) M. / Mme .....

**Atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.**

**Date et signature du candidat :**

(\*) D643-15-1 du code de l'éducation :

« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.

La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.

La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »